



MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST RAPPORT DU MAIRE 2017

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipale le 4 juin 2018, je fais rapport aux citoyens de Stanbridge East les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

ÉTATS FINANCIERS 2017 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR:

Exercice financier se terminant le 31 décembre 2017

Revenus 1 317 250\$

Charges 1 137 495\$

Moins : revenus d'investissement (187 123\$)

Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales (7 368\$)

Éléments de conciliation à des fins fiscales;

- Amortissement des immobilisations	184 061\$
- Remboursement dette à long terme	(69 432\$)
- Activités d'investissement	(89 294\$)
- Excédent (déficit) accumulé	54 741\$

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales 72 708\$

Excédent de fonctionnement non affecté au 31-12-2017; 405 666\$

La dette à long terme de la municipalité s'élève à 586 300\$ dont 220 871\$ sont remboursables par diverses subvention gouvernementales.

Le rapport financier 2017, daté du 27 février 2018 par les vérificateurs externes, indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Stanbridge East au 31 décembre 2017 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération et allocation de dépenses des élus municipaux :

Voici les rémunérations et allocations de dépenses des élus municipaux en 2017.

Maire : Rémunération (Excluant charges sociale) : 10 477 et allocation de base : 4 929

Conseillers : Rémunération (Excluant charges sociale) : 2 371 et allocation de base : 1 082\$

(Comprend la rémunération et les allocations de dépense que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité; d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal (ex : MRC, régie, ect.)

Réalisations 2017 du programme triennal d'immobilisations

- Travaux de réfection de la fondation du chemin Riceburg
- Travaux de pavage d'une section de la rue Michel
- Réfection du trottoir de la rue River

Avec l'aide d'une subvention provenant du programme « Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence », la municipalité a réalisé l'amélioration suivante :

- Réfection de la fondation du chemin Riceburg

Greg Vaughan

Maire